

Procès Verbal du conseil municipal du 10 juin 2026

Président : Véronique de TIENDA

Présents : M. Pierre CORSIN, Mme Amandine SAURY, M DAUVERGNE Frédéric, Mme Florence TAUPENOT, M Didier RASTOUR, M. Daniel GELIN, M Antonio AGUILAR, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Laurence PROST, M. Laurent REVILLON

Secrétaire de la séance : Laurence PROST

18h30 : Intervention de l'agent ONF **Joffrey Eggenspieler**

Début de séance : 19h20 Fin de séance : 21h10

Approbation du PV du Conseil Municipal du 29/04/2026 sous condition d'ajout des explications données par Madame le Maire préalablement au vote du budget primitif de la commune dans les termes proposés par Daniel GELIN.

A l'unanimité le conseil approuve cette décision et modifie le PV du 29/04 comme suit :

« Madame le Maire a fait état de la situation financière de la commune après le vote du CFU, situation qui est inconfortable et préoccupante.

Il a été rapporté que des décisions prises au mandat précédent vont engendrer sur les trois prochaines années des difficultés et des mesures de restrictions budgétaires.

Les projets de notre équipe en seront retardés et/ ou diminués. »

Ainsi modifié le PV du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1- Demande de subvention au titre des amendes de police
- 2- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 3- Délégations au maire
- 4- Décision modificative sur le budget primitif
- 5- Autorisation de signature de la convention avec l'ATD pour l'accès au SIG « Système d'Information Géographique »
- 6- Approbation de la RODP (redevance d'occupation du domaine public) orange 2026
- 7- Achat et mise en place d'une aire de jeux enfants
- 8- Questions diverses

- | |
|---|
| 1- Demande de subvention au titre des amendes de police |
|---|

Conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du CGCT, le Conseil départemental est chargé de répartir les fonds aux communes et EPCI de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes des police relatives à la circulation routière.

Cette opération concernant une seule opération par an et par bénéficiaire, doit être consacrée à l'amélioration de la sécurité routière (liste non exhaustive)

La demande doit être déposée sur la plateforme avant le 30/06

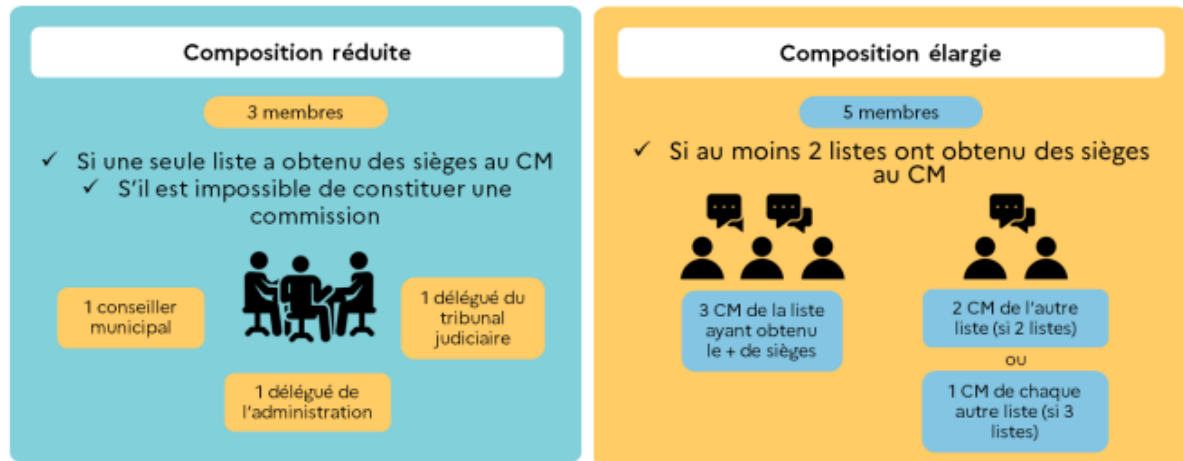
Il faut également l'accord du STA de Cluny avant dépôt du dossier

Vote : unanimité

2-Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.



Désignation 3 membres 1^{ère} liste

- Daniel GELIN
- Sylvie CALAUDI
- Antonio AGUILAR

Désignation 2 membres 2^{ème} liste

- Didier RASTOUR
- Laurent REVILLON

3-Délégations au maire

Annule et remplace la délibération précédente (du 29/04)

la délibération de délégation de fonctions au maire

L'article L2122-22 du CGCT permet de déléguer 24 compétences du conseil municipal au maire. La production de cette délibération au comptable permet de ne pas demander systématiquement une délibération dans le cadre de l'exécution budgétaire notamment au sujet des délégations suivantes :

- *la réalisation des emprunts;
- * la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque ces crédits sont inscrits aux budgets;
- * la location des biens;
- *la passation des contrats d'assurance;
- * la réalisation de ligne de trésorerie, 10 000€

Vote : 9 pour ; 2 abstentions

4- Décision modificative sur le budget primitif

Le budget principal de la commune de Jalogny présente un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre budgétaire. Les provisions pour créances douteuses ne sont pas prévues au compte 681. proposition de DM faite par le service de gestion comptable :

- Dépenses de fonctionnement :
. c/681-042 : - 1 300 €

. c/681 : 1 300 €

Vote : unanimité

5- Autorisation de signature de la convention avec l'ATD pour l'accès au SIG « Système d'Information Géographique »

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités de Saône-et-Loire, l'**Agence Technique Départementale** déploie actuellement le **Système d'Information Géographique (SIG) X'Map** auprès de l'ensemble de ses adhérents.

Cet **outil cartographique en ligne, inclus dans l'adhésion de la commune**, permet de :

- Consulter plusieurs fonds de plans (Google Maps, IGN, OpenStreetMap),
- Visualiser des données publiques en open data (assainissement, patrimoine, réseaux, risques...),
- Accéder aux informations cadastrales, avec possibilité de rechercher les propriétaires.

Aujourd'hui, plus de **49 collectivités** utilisent déjà ce service pour faciliter la gestion de leur territoire, améliorer l'accès à l'information géographique, et intégrer leurs propres données.

Dans le cadre de sa campagne de déploiement, l'ATD propose à chaque collectivité adhérente une **présentation personnalisée en visioconférence**. Cela nous permettra de découvrir concrètement les fonctionnalités de X'Map et d'évaluer son utilité pour la commune.

Cette délibération permettra d'autoriser le maire à signer la convention qui donnera l'accès à cet outil.

Une formation d'1h30 sera proposée à tous les élus qui le souhaitent.

Daniel Gelin rajoute que le SIG du Sydesl est également gratuit. Il est nécessaire pour déclarer les dépannages des foyers d'éclairage publics sur la commune. Une formation sera proposée en visio (9/07 – 27/08 ou 29/09)

Vote : unanimité

6- Approbation de la RODP (redevance d'occupation du domaine public) orange 2026

Le Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL, est un dispositif visant à aider financièrement les communes lorsqu'elles réalisent des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications et à apporter une aide administrative pour le calcul et la perception de la redevance due par les opérateurs de télécommunications au titre de l'occupation du domaine public.



Jalogny adhère au FMT,

La commune versera donc au titre de sa contribution 2026 au FMT géré par le Sydesl la somme de 709,75€ qui équivaut au produit total de la RODP versé par les opérateurs en **2025**
En parallèle la commune fera un titre (encaissement) à Orange la somme de 716,51€ correspondant à la RODP **2026**

Vote : unanimité

7- Achat et mise en place d'une aire de jeux enfants
--

Présentation du projet et différents devis pour l'aire de jeux et équipements sportifs avec revêtements
Prévoir le cout annuel pour le contrôle des installations

Projet 1 : jeu en bois, table de ping-pong, dalles, 2 panneaux basket : ±8928€ TTC

Projet 2 : Jeu en alu, table de ping-pong, dalles, 2 panneaux basket : ±10575.60€ TTC

La table de ping-pong serait posée à la place d'une table de pique-nique

La table de pique-nique serait déménagée dans le verger

Le projet 2 est retenu, l'aluminium étant jugé plus qualitatif et durable.

Vote : unanimité

8- Questions diverses

- Désignation au titre de la CCID : ont été désigné par la DDFIP :
 - o Titulaires : J-P. BRULER, D. GELIN, M. POTDEVIN, E. FOURNIER, P. DANIERE, W. PFAU
 - o Suppléants : L. RION, S. DUCOTE, L. SIMONET, N. CORNIER, F. DAUVERGNE, L. PROST
- Clés panneau d'affichage du Busseret : elles sont introuvables, quelqu'un sait-il où elles sont ?
- Pièges à rats : sera-t-il possible de récupérer les boites distribuées aux habitants depuis 1 an ? Il conviendrait que celles-ci soient rapportées en Mairie.
- Compte-rendu de la visite des 3 lavoirs du bourg effectuée par la Commission « Travaux » le 12 mai 2026 : étanchéité des 3 cuves des lavoirs est à revoir, nettoyage des pierres et de la charpente. Le lavoir de la Bâchasse serait traité en premier. La question est posée de le couvrir.
- Festival de Lournand : Prêt de la grange communale le 29/07/2026 et examen d'attribution d'une subvention lors d'un prochain conseil.
- Laurent REVILLON signale l'effondrement d'un mur communal en lisière de sa propriété
- Évocation, à la demande de Didier RASTOUR, de la lettre ouverte adressée aux élus sur la question de leurs indemnités telles que revotées en conseil municipal le 29/04/2026.